

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE « PORTE DE MAURIENNE »

---

## TARIFS PREFERENTIELS du SERVICE de l'EAU pour les agriculteurs et cotisants MSA

fixés par délibération du Comité Syndical le 14/12/15

Abonnement au service 30 € HT par an

### Redevance Eau

- Si un seul compteur pour la consommation domestique et l'exploitation :  
1.18 € HT le m<sup>3</sup> de 0 à 80m<sup>3</sup>  
puis 0,59 € HT le m<sup>3</sup> supplémentaire
- Si un compteur pour la consommation domestique et un compteur pour l'exploitation :  
1.18 € le m<sup>3</sup> pour la consommation domestique,  
0.59 € le m<sup>3</sup> pour la consommation réservée à l'exploitation.

Redevance lutte contre la pollution 0.29 € le m<sup>3</sup>

TVA applicable 5,5 %

Le Président,  
José RICO-PEREZ

